

# MÉMENTO DES FORMATIONS

---

EDDSP  
2024

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty  
31042 Toulouse Cedex 9  
Tél. : 05 61 63 35 00  
Fax : 05 61 63 37 98  
[www.eddroit.ut-capitole.fr](http://www.eddroit.ut-capitole.fr)  
@EddspUt1

**École Doctorale Droit et Science Politique**

Manufacture des Tabacs · bureaux M.I 101, 102 & 103 - bâtiment I



**UNIVERSITÉ  
TOULOUSE  
CAPITOLE**



**ÉCOLE DOCTORALE**

**DROIT ET  
SCIENCE POLITIQUE**

## **École Doctorale Droit et Science Politique**

Directeur · Joël Andriantsimbazovina

Manufacture des Tabacs,  
bureaux M.I 101,102 et 103 - bâtiment I  
05 61 63 36 84 - M. Declercq  
05 61 63 37 82 - Mme Neggad  
05 61 63 39 65 - Mme Mothe

eddroit@ut-capitole.fr  
www.eddroit.ut-capitole.fr  
@EddspUt1

UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE  
2 RUE DU DOYEN-GABRIEL-MARTY  
31042 TOULOUSE CEDEX 9

MÉMENTO DES FORMATIONS · 2024

## CONTACTS

École Doctorale Droit & Science politique :

Madame MOTHE Laurène · [laurene.mothe@ut-capitole.fr](mailto:laurene.mothe@ut-capitole.fr)

# SOMMAIRE

## ORGANISATION DES FORMATIONS

MODALITÉS	7
INSCRIPTIONS	8
FORMATIONS PROPOSÉES PAR L'ÉCOLE DOCTORALE	9
AUTRES FORMATIONS	10
FORMATIONS HORS-CATALOGUE	11
RÉCAPITULATIF DE PARTICIPATION AUX FORMATIONS	13
FORMATIONS EN COURS	14
REMARQUES	15

FORMATIONS DISPENSÉES PAR LES SERVICES ET CENTRES DE RECHERCHE DE L'UNIVERSITÉ	16
--	----

SÉMINAIRES TRANSVERSAUX DE L'ÉCOLE DOCTORALE DROIT & SCIENCE POLITIQUE	17
--	----

FORMATIONS OBLIGATOIRES PAR ANNÉES	18
------------------------------------	----



# ORGANISATION DES FORMATIONS

## MODALITÉS

Durant les quatre années de doctorat et pour soutenir, 120 heures de formation doivent être réalisées et validées, soit l'équivalent de 30 heures par année.

La formation inclut :

- les conférences ;
- les colloques ;
- les manifestations organisées par les centres de recherche ;
- la participation à l'organisation des événements de la Faculté de Droit ;
- l'enseignement à l'éthique universitaire et à l'éthique de la recherche.

# ORGANISATION DES FORMATIONS

## INSCRIPTION

Il est impératif de s'y inscrire via ADUM, dans la rubrique « formations » puis l'onglet « **catalogue** », comme suit :



En cas de non-inscription sur ADUM, les heures ne seront pas comptabilisées.

Pensez également à signer la feuille de présence lors des formations en présentiel. Si la formation a lieu à distance vous pouvez prendre une capture d'écran attestant de votre participation.

Dans certains cas, il vous sera demandé de procéder à **deux inscriptions** :

- sur ADUM ;
- sur le site de l'organisme (cela est précisé dans la fiche de la formation).

# ORGANISATION DES FORMATIONS

## FORMATIONS PROPOSÉES PAR L'ÉCOLE DOCTORALE

L'École Doctorale et les centres de recherche organisent régulièrement des conférences, des colloques, séminaires ou d'autres événements. Différents services de l'université dispensent également des formations (voir page 16). Attention, l'École Doctorale n'accepte pas les inscriptions aux formations organisées par d'autres organismes si celles-ci sont déjà dispensées par l'université.

→ Les formations proposées par l'université sont **uniquement** celles sous la partie « formations proposées à votre École Doctorale EDDSP n°479 »

### Formations proposées à votre Ecole Doctorale EDDSP n°479

#### Diffusion des savoirs

- BU : Atelier « Jeune chercheur, futur publiant » - 15/11/2023
- BU : Atelier « Science ouverte et Droit » - 21/11/2023
- BU : Atelier « Jeune chercheur, futur publiant » - 06/12/2023

À noter : les inscriptions aux ateliers proposés par le SUOI-IP et par le Département des Langues et Civilisations se font directement via les sites de ces organismes (voir sur le site de l'École Doctorale, *rubrique Doctorat > Formation des doctorants*).

Afin que vos heures soient validées, les attestations de participation à ces formations doivent être déposées sur ADUM en créant la formation hors catalogue (se reporter à la page 11).

# ORGANISATION DES FORMATIONS

## AUTRES FORMATIONS

Sur ADUM on retrouve, outre les formations dispensées par l'UTC, des formations proposées par divers organismes extérieurs à l'université.

Ces dernières sont rangées sous l'intitulé « **autres formations** ». L'École Doctorale valide les demandes d'inscription à ces formations **mais ne valide pas les heures**.

➔ Si ces heures n'ont pas été validées, vous devez prendre contact avec l'organisme indiqué sur la fiche de la formation.

### Autres formations

#### Méthodologie de la thèse recherche documentaire et publication

- [Gérer ses ressources documentaires avec Zotero : initiation - A distance](#)
- [Gérer ses ressources documentaires avec Zotero : Perfectionnement - A distance](#)

**Contact :** D'ALMEIDA BOIT Nicolette  
[docteur-metier@univ-toulouse.fr](mailto:docteur-metier@univ-toulouse.fr)

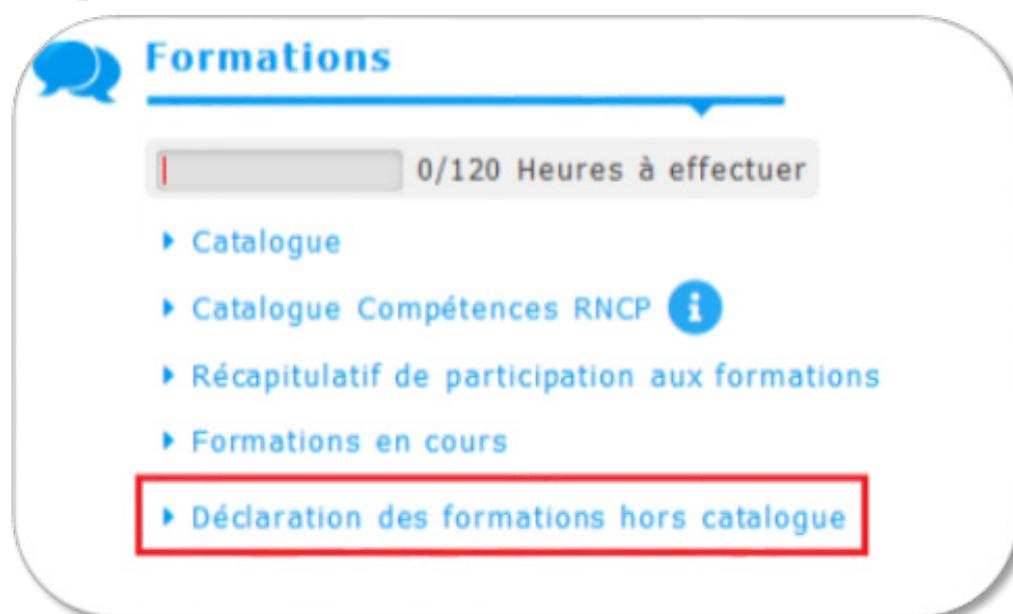
**Lieu :** Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées  
Maison de la Recherche et de la Valorisation (MRV) 118 route de Narbonne

# ORGANISATION DES FORMATIONS

## FORMATIONS HORS-CATALOGUE

Divers organismes extérieurs à l'université peuvent proposer des formations. C'est également le cas d'autres universités (par exemple des conférences). La participation à ces formations peut être comptabilisée dans le total des heures de formation devant être réalisées.

Dans le cas d'une formation non dispensée par l'UTC et qui n'est pas dans le catalogue ADUM, afin que les heures soient validées, vous devez créer la formation via ADUM en sélectionnant cette fois-ci l'onglet « **déclaration des formations hors catalogue** » et joindre l'attestation de participation :



**Il en est de même pour les ateliers proposés par le service du SUIO-IP et du service Département des Langues et Civilisation.**

Si la formation est en visioconférence et que vous n'avez pas la possibilité d'obtenir une attestation, vous pouvez alors faire une capture d'écran et la joindre en tant qu'attestation.

Pour les doctorants résidant à l'étranger, toutes les formations suivies auprès des organismes existant sur le lieu de résidence peuvent être enregistrées dans les formations hors catalogue. **Pensez à bien demander un justificatif à l'issue de la formation.**

Vous devez ensuite remplir les champs proposés :

### Formations suivies hors catalogue

*Pour enregistrer votre demande, il vous faudra déposer votre attestation de participation.  
Vous devez renseigner le nombre d'heures effectuées ou le nombre de crédits ou les deux le cas échéant.*

Intitulé de la formation \*

Catégorie \*   **Catégorie**

Année Universitaire \*

date de début \*      date de fin \*

Organisateur et ville \*

Nombre d'heures effectuées \* Ne saisir que des nombres entiers

Compétences acquises à l'issue de la formation

Contenu/Programme de la formation

 **RNCP. Compétences, activités visées par le diplôme et apport des formations transverses**

Cette formation permet dans le cadre d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective, de développer les compétences et capacités suivantes :

Arrêté du 22 février 2019 définissant les compétences des diplômés du doctorat et inscrivant le doctorat au répertoire national de la certification professionnelle  
<http://www.legifrance.gouv.fr/joda/id/JORFTEXT000038200990/>

Bloc 1 : Conception et élaboration d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective  
Bloc 2 : Mise en œuvre d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective  
Bloc 3 : Valorisation et transfert des résultats d'une démarche R&D, d'études et prospective  
Bloc 4 : Veille scientifique et technologique à l'échelle internationale  
Bloc 5 : Formation et diffusion de la culture scientifique et technique  
Bloc 6 : Encadrement d'équipes dédiées à des activités de recherche et développement, d'études et prospective  
Compétences sociales

RNCP : Répertoire National de la Certification Professionnelle

La formation participe à l'objectif suivant : \* (Veuillez sélectionner une valeur) 

#### Attestation de participation et programme détaillé de la formation \*

Déposer le programme détaillé de la formation ainsi que l'attestation ou justificatif de votre participation à la formation (au format PDF) 

(Glisser un document sur cette zone, ou cliquer le bouton en bas à droite)





# ORGANISATION DES FORMATIONS

## FORMATIONS EN COURS

La partie « **Formations en cours** » permet de retrouver toutes les formations auxquelles vous vous êtes inscrits, y compris celles en cours d'inscription.



À noter : la fiche de la formation est généralement retirée du catalogue ADUM la veille de l'événement mais vous pouvez retrouver les informations concernant la formation (horaires, lieu, lien visio, *etc.*) via la « Liste des formations auxquelles je suis inscrit ».

### Liste des formations auxquelles je suis inscrit

CDA séance d'actualité : Sûretés

**IRDEIC : colloque « Le nouveau droit international privé européen en matière de désunion matrimoniale, de responsabilité parentale et de déplacements illicites d'enfants : Le règlement Bruxelles II ter n°2019/1111 »**

CDA séance d'actualité : Droit pénal des affaires

### IRDEIC : colloque « Le nouveau droit international privé européen en matière de désunion parentale et de déplacements illicites d'enfants : Le règlement Bruxelles II ter n°2019/1111 »

<b>Contact :</b> BITON Fabienne	<b>Lieu :</b> UT1 capitole - Manufacture des Tabacs - Auditorium MS 001
<b>Catégorie :</b> Scientifique	<b>Début du module :</b> 1 juillet 2022
<b>Langue de l'intervention :</b> français	<b>Date limite d'inscription :</b> 30 juin 2022
<b>Nombre d'heures :</b> 8	<b>Programme :</b> Le colloque « Le nouveau droit international privé européen en matière de désunion parentale et de déplacements illicites d'enfants : Le règlement Bruxelles II ter n°2019/1111 » organisé par l'IRDEIC, se déroulera le 1er juillet 2022 à 14h00.
<b>Nombre d'inscrits :</b> 6	<b>Programme et inscription OBLIGATOIRE en plus d'ADUM, via le lien suivant :</b> <a href="https://www.conferences-seminaires/le-nouveau-droit-international-prive-europeen-en-matiere-de-deplacements-illicites-d-enfants-le-reglement-bruxelles-ii-ter-n-2019-1111-colloque-or">https://www.conferences-seminaires/le-nouveau-droit-international-prive-europeen-en-matiere-de-deplacements-illicites-d-enfants-le-reglement-bruxelles-ii-ter-n-2019-1111-colloque-or</a>

# ORGANISATION DES FORMATIONS

## REMARQUES

Si toutes les heures n'ont pas été réalisées au cours de l'année, elles seront reportées sur l'année suivante.

Les formations réalisées les années précédentes et enregistrées sur ADUM se cumulent et s'ajoutent à celles de l'année en cours.

Chaque doctorant peut valider ses formations et participations aux colloques sur justificatif de présence.

Les doctorants peuvent suivre des formations ou des colloques « hors catalogue » (qui ne figurent pas sur ADUM) dans différentes universités (à condition de créer la formation).

Les heures d'enseignement ne comptent pas en tant qu'heures de formation.

Pour les formations en visioconférences, afin d'éviter que les heures ne soient pas comptabilisées, veuillez à bien indiquer votre nom et votre prénom en entier sur Zoom (pour la capture d'écran).

L'EDDSP n'accepte pas les inscriptions aux formations organisées par d'autres organismes si celles-ci sont déjà dispensées par l'université.

Les doctorants en cotutelle doivent suivre des formations proportionnellement au nombre d'années réalisées à UTC (soit 30 heures de formation par année à UTC). Les doctorants en cotutelle sont également tenus de suivre les formations obligatoires détaillées ci-dessous.

# FORMATIONS DISPENSÉES PAR LES SERVICES ET CENTRES DE RECHERCHE DE L'UNIVERSITÉ

Les dates, lieux et horaires sont communiqués au fur et à mesure sur ADUM et sur le site de l'École Doctorale.

<b>POURSUITE DE CARRIÈRE ET ENTREPRENARIAT</b>	<p><b>Présentation métier universitaire (ATER, MCF, PU, invitation des présidents de section 1, 2, 3 et 4 du CNU) - 2 heures</b></p> <p><b>Modules Préparation à la Profession d'Universitaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation à l'audition de la maîtrise de conférence</li> <li>• Conférences d'agrégation</li> <li>• Préparation à l'audition pour le professorat (Art 46.1 et 46.3)</li> </ul> <p><b>Module insertion professionnelle et carrière :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Journées Rencontres « Entrepreneuriat Étudiant » (SUIO-IP) - 1 heure 30</li> <li>• Initiation à la culture économique de l'entreprise</li> <li>• Communication et prise de parole en public</li> <li>• Bilan de compétences et projet professionnel (SUIO-IP) - 1 heure 30</li> </ul>
<b>PRATIQUES PÉDAGOGIQUES POUR L'UNIVERSITÉ</b>	<p><b>Modules Méthodes des Sciences sociales (LASSP)</b></p> <p><b>Module « Partage d'expérience » (TICEA - ED) - 20 heures</b></p> <p><b>Modules « S'outiller pour enseigner » (TICEA - ED) - 6 heures</b></p> <p><b>Être thésard (gestion des activités : enseignement, publication, participation à des colloques et des conférences) - 5 heures</b></p> <p><b>Maîtriser présentation à l'oral - 2 heures</b></p>
<b>RECHERCHE DOCUMENTAIRE ET PUBLICATION</b>	<p><b>Atelier BU « Gérer et citer sa bibliographie avec Zotero » - 2 heures</b></p> <p><b>Atelier BU « Faire de la veille avec les bases de données juridiques » - 2 heures</b> <i>En option, un atelier « La veille en pratique » - 1 heure</i></p> <p><b>Atelier BU « Mettre en forme sa thèse avec WORD » (Feuille de style sur Mac ou PC) - 2 heures</b></p> <p><b>Atelier BU « Droit d'auteur pour l'enseignement et la recherche » - 2 heures</b></p> <p><b>Atelier BU « Introduction aux données de la recherche » - 2 heures</b></p> <p><b>Atelier BU « Structurer et décrire ses données » - 2 heures</b></p> <p><b>Atelier BU « L'IA générative pour les juristes » (nouveau)</b></p> <p><b>** A la suite des ateliers, vous pouvez prendre un RDV documentaire individualisé **</b></p>
<b>INTERNATIONAL</b>	<p><b>Module Formation langues étrangères</b></p> <p><b>Module Formation en langue française</b></p> <p><b>Français langue étrangère - 10 heures</b></p> <p><b>Conférences et séminaires réalisés par des professeurs invités</b></p> <p><b>Atelier BU « Faire des recherches avec les bases de données internationales » - 2 heures</b></p>
<b>SCIENTIFIQUE / INTERDISCIPLINARITÉ</b>	<p><b>Module Ateliers et Rencontres Histoire du Droit (CTHDIP)</b></p> <p><b>Assister à des soutenances - 3 heures</b></p> <p><b>Séminaire d'approfondissement de la culture juridique générale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Epistémologie - 10 heures</li> <li>• Logique juridique - 10 heures</li> <li>• Théorie et Philosophie du droit - 10 heures</li> <li>• Les sources du droit - 10 heures</li> <li>• L'articulation des systèmes juridiques - 10 heures</li> <li>• Les grandes notions du droit - 10 heures</li> <li>• La doctrine juridique - 10 heures</li> </ul>
<b>DIFFUSION DES SAVOIRS</b>	<p><b>Module « Ma thèse en 180 secondes »</b></p> <p><b>Atelier BU « Publier en accès ouvert » - 2 heures (nouveau)</b> <i>En option, un atelier pratique « Créer ses identifiants de chercheur » - 1 heure</i></p>

# SÉMINAIRES TRANSVERSAUX DE L'ÉCOLE DOCTORALE DROIT & SCIENCE POLITIQUE

Les séminaires se déroulent pendant l'année universitaire, de novembre à juin.

**Les dates, lieux et horaires des séminaires, seront communiqués par mail au cours de l'année et seront également disponibles sur ADUM, votre ENT et sur le site de l'EDDSP.**

Chaque séminaire de 10 heures est assuré par un binôme de deux professeurs. Chacun dispense 5 heures.

Il n'y a pas d'évaluation. **Les doctorants valident les heures de présence en signant la feuille d'émargement. Les inscriptions se font via ADUM.**

<b>Epistémologie : 10h CM</b>	M. Xavier BIOY, Professeur M. Marc NICOD, Professeur
<b>Logique juridique : 10h CM</b>	M. Stefan GLOTZBERG, Professeur à l'Université libre de Bruxelles. M. George KARAVOKYRIS, Professeur assistant à l'Université Aristote Thessalonique.
<b>Théorie et Philosophie du droit : 10h CM</b>	M. Sébastien NEUVILLE, Professeur M. Nicolas SILD, Professeur
<b>Les sources du droit : 10h CM</b>	M. Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA, Professeur Mme Zoe JACQUEMIN, Professeure
<b>L'articulation des systèmes juridiques : 10h CM</b>	Mme Hélène GAUDIN, Professeure M. Hugues KENFACK, Professeur
<b>Les grandes notions du droit : 10h CM</b>	M. Jérôme HENNING, Professeur M. Stéphane MOUTON, Professeur
<b>La doctrine juridique : 10h CM</b>	Mme Marie BASSANO Professeure Mme Sandrine TISSEYRE, Professeure

# FORMATIONS OBLIGATOIRES PAR ANNÉE

Les doctorants doivent suivre par année les formations suivantes :

## Première année

Atelier BU « **Gérer et citer sa bibliographie avec Zotero** »

ou

Atelier BU « **Faire de la veille avec les bases de données juridiques** »

ou

Atelier BU « **Introduction aux données de la recherche** »

et

**Être thésard - ENSEIGNANT**

(gestion des activités : enseignement, publication, participation à des colloques et des conférences)

ou

**Partage d'expérience - TICEA / ED**  
**(obligatoire pour les 1A contrat doctoral)**

**S'outiller pour enseigner - TICEA / ED**  
**(obligatoire pour les 1A contrat doctoral)**

## Troisième année

Atelier BU « **Mettre en forme sa thèse avec WORD** »  
(Feuille de style sur Mac ou PC)

ou

Atelier BU « **Publier en accès ouvert** »





**UNIVERSITÉ  
TOULOUSE  
CAPITOLE**



**ut-capitole.fr**